

Edito :

Au revoir Monsieur le Directeur,

Pour votre départ, nous n'aurons pas l'indélicatesse de vous offrir le « management pour les nuls » comme à votre prédécesseur... Vous maniez cet art, comme votre barque, avec brio !

Une main de fer dans un gant de velours....

Vous avez réussi l'exploit de fermer des services , d'en créer des nouveaux, de fusionner en baissant les effectifs et en laissant aux agents du Havre l'impression d'être « humain »!

Il est vrai que, de prime abord, vous paraissiez plutôt bienveillant.

Il faut avouer que le contraste avec Patrick Ollivier était tel que vous êtes passé pour un enfant de chœur et nous ne nous sommes pas méfiés, au moins les premiers temps.

Pourtant il faudra laisser à votre mandat :

- le retour du Directeur Régional au Comité Hygiène et Sécurité mais sans la volonté de nommer un « Agent Chargé de la Mise en Œuvre » à temps plein (comme à la DGFIP) pour plus d'efficacité.
- Un semblant d'écoute en CTP mais sans les moyens pour respecter vos promesses.
- Un intérêt pour la problématique des risques psycho-sociaux, mais en occultant volontairement le fait que vous-même et vos bras droits sont à l'origine de la détresse de certains agents.
- La promesse de la création de la « plus belle brigade du Havre » avec un effectif implanté de 60 mais réel de 20 . Belle réussite !!!!!!!
- le maintien de la veille DELTA contre la volonté des agents, sur votre initiative et non celle de la DG contrairement à ce que vous maintenez.

La liste n'est pas exhaustive et nous n'allons pas perdre notre temps à vous énumérer toutes vos actions.

Nous avons mieux à faire, les agents du Havre vont mal, vous et vos prédécesseurs n'ont eu de cesse de remplir leur feuille de route et notre devoir est de dénoncer la gravité de vos décisions.

Il faut rendre à Eric ce qui appartient à Eric, votre règne aura vu la disparition de 30 emplois.

Maintenant votre objectif accompli, vous nous quittez pour aller réduire la voilure à Nantes. Comble de malheur pour nos collègues qui viennent de subir les affres de Patrick Ollivier, il leur faudra rester vigilants face à votre apparente sympathie !

Nous nous contenterons de vous souhaiter BON VENT ...

Rédacteur en Chef :
S.Géhan

Rédacteur adjoint. L. Hébert

Webmaster : D.Dona

Dans ce numéro :

Edito	1
Remerciements élections	2
Pôle financier public	3
La Crise	4
Tract Effectifs	5
Les élu(e)s SNAD-Central	6
Appel UL austérité	7
La CGT Douanes	8
La CGT Douanes	9
TMS	10
Le modèle allemand	11
Syndicalisation	12



syndicat
national des
agents des
douanes

Section du Havre

le Havre, le 7 novembre 2011

MERCI !

Nous étions fiers de notre mandat. On peut aujourd'hui dire que nous sommes fiers du résultat :

- 1er syndicat au Havre : la CGT largement en tête ! (44,5% en B et 55,8% en C)
- 1er syndicat en inter-région : la CGT !
- 1er syndicat national : la CGT !
- 1er syndicat au ministère : la CGT !

Alors MERCI !

Merci de la confiance que vous nous accordez !

Merci de ce signal fort lancé à la DG et au ministère : **nous voulons un syndicat fort, offensif, force de propositions et aussi de contestation !!**

Quelques chiffres :

- CT ministériel : 5 sièges
- CT de réseau (DG) : 3 sièges
- CT local (DI) : 3 sièges (Denis KILLIAN – Cherbourg-, Géraldine BENILLAN – Le Havre-, Ludovic HEBERT – Le Havre-)

En CAP locales :

- Contrôleur principal : 1 CGT et 1 Solidaires
- contrôleur 1ère classe : 1 CGT et 1 Solidaires
- ACP1 : 1 CGT et 1 Solidaires
- ACP2 : 1 CGT et 1 UNSA
- AC1/AC2 : 1 CGT et 1 CFDT

Chaque fois que nous avons siégé, nous l'avons fait dans le souci de défendre les agents, les missions et les conditions de travail. C'est dans cet esprit que nous continuerons de le faire ! Défendre les douaniers, c'est avant tout honorer leur vote (ne pas laisser une chaise vide pendant 4 ans !).

Le travail syndical ne s'arrête donc pas aux résultats électoraux, il commence !

MERCI A VOUS TOUS POUR CES EXCELLENTS RESULTATS

et rendez-vous à l'assemblée générale le 9 décembre à 9h à la cité des douanes

Et n'oubliez pas, un syndicat n'est rien sans adhérents, rien sans vous, alors si vous souhaitez nous rejoindre :

►-----

NO M :

Prénom :

Service :

Catégorie :

Indice :

- ☐ je souhaite me syndiquer
- ☐ je souhaite recevoir toutes les informations de la CGT
- ☐ je souhaite prendre contact avec un militant

Merci de renvoyer ce coupon à : snad-cgt-le-havre@douane.finances.gouv.fr ou à un militant de la section (S.Géhan, G.Bénillan, C.Bertin, C.Drouet, S.Quintard, S.Damar, F.Grégoire, M.Donà)



Faillite de DEXIA La Cgt exige la création immédiate d'un pôle financier public

Sauvée en 2008, grâce à l'injection de capitaux publics à une hauteur de 6 milliards d'euros par les Etats français et belge, la banque DEXIA se retrouve aujourd'hui en situation de faillite.

Après avoir mis en œuvre une politique désastreuse tournée vers la spéculation et une maximisation des bénéfices, DEXIA se trouve aussi confrontée aux effets produits par la crise de la zone euro.

Dans un tel contexte, les gouvernements français et belge envisagent aujourd'hui d'opérer un démantèlement de la banque qui pourrait générer une reprise, par la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Postale, de ses activités de financement et de son portefeuille des crédits alloués aux collectivités territoriales, de même que la création d'une structure de défaisance qui aurait pour vocation de gérer des actifs à risques pour un montant de près de 100 milliards d'euros.

Pour la CGT, les salariés, plus particulièrement ceux de DEXIA, ne doivent pas une fois de plus payer la facture de la crise. Leurs emplois, leurs droits et garanties collectives doivent être assurés.

Par ailleurs, les collectivités territoriales subissent aujourd'hui les effets produits par la suppression de la taxe professionnelle et le gel des dotations budgétaires, alors même qu'elles assurent aujourd'hui plus de 70 % des investissements publics.

Dans le même temps, les hôpitaux publics aux budgets déjà contraints par les lois de financement de la Sécurité Sociale sont aussi victimes, pour 500 millions d'euros, des surcoûts des emprunts toxiques.

La CGT, demande l'ouverture d'une discussion avec l'ensemble des acteurs concernés pour mettre en place dans les meilleurs délais un pôle financier public et imposer aux banques des missions d'intérêt général.

Pour la CGT, il s'agit au moyen du pôle financier public, de procéder à une mise en réseau d'un ensemble d'institutions économiques et financières de statut public et semi-public exerçant des missions d'intérêt général, dans le respect de leurs spécificités et des différents statuts des personnels.

Placé sous un contrôle public et social (responsables des établissements, élus nationaux et locaux, représentants de la société civile et plus particulièrement des organisations syndicales), ce pôle financier public serait entre autres mobilisé pour le soutien et le développement des activités productives, de l'emploi et des services publics dans les territoires.

Les collectivités locales, les établissements publics dont les hôpitaux doivent pouvoir disposer d'un nouvel outil de financement pour financer leurs investissements qui jouent un rôle clé dans le développement des activités et de l'emploi dans les territoires et de leurs aménagements.

Montreuil, le 6 octobre 2011.

HISTOIRE SUBJECTIVE ET INCOMPLETE DE L'ORIGINE DE LA CRISE

Fin des années 70, les multinationales et les milieux financiers ont voulu augmenter leurs profits, pour cela il fallait libéraliser la finance et l'économie. Voici la méthode non exhaustive utilisée pour y parvenir:

- Libéralisation de l'économie en abaissant drastiquement les droits de douane (pour exemple les barrières tarifaires sur les produits manufacturés sont passés entre 1950 et 2010 en Europe de 40% à 4% , source de l' OMC)
-
- Déréglementation financière afin de développer la concurrence fiscale entre les pays (y compris à l'intérieur de l'UE), et de dépendre sans cesse davantage des marchés financiers mondiaux. Suite à cette libre circulation des capitaux, **la fraude fiscale vers les paradis fiscaux a explosé, comme le confirme un rapport de la commission européenne qui signale une perte de recette pour les pays de l'UE de 200 milliards d'euros.**
-

Le résultat de cette politique est une augmentation du chômage, un pouvoir d'achat en baisse constante qui se concrétise au niveau de la richesse produite par la France par une chute de la part consacrée au Travail (salaire direct, retraite, cotisation sociale) par rapport à celle consacrée au Capital (profits, revenus du patrimoine). Selon un autre rapport de la commission européenne, **le manque à gagner pour le salaire direct et indirect revient à plus de 150 milliards d'euros par an en France.**

Ainsi pour maintenir une croissance acceptable, les pouvoirs politiques en place ont développé massivement les prêts afin de juguler un pouvoir d'achat en berne. C'est la raison pour laquelle des pays comme les Etats-Unis ou l'Espagne ont des taux d'endettement des ménages en 2010 très élevés respectivement de 120 % et 85 % par rapport à leur PIB (données de la banque de France), ces derniers se transformant en dette publique une fois la bulle immobilière éclatée (ces chiffres sont à comparer avec la dette publique de la France qui en 2010 était de 81 % du PIB). D'ailleurs le phénomène de la dette publique a été accentué par une baisse d'impôts profitant principalement aux riches et aux grandes entreprises, en effet selon Gilles Carrez, député UMP, **entre 2000 et 2010 il y a eu en France des baisses d'impôts à hauteur de 100 milliards d'euros.**

Par conséquent les riches bénéficient doublement de cette situation, d'abord en obtenant des allègements d'impôts et puis en plaçant leurs économies dans la dette des Etats exigeant de ces derniers des taux d'intérêt élevés s'ils n'appliquent pas une cure d'austérité.

Finalement la crise de 2007-2008 n'est pas qu'une crise financière. Elle a son origine dans le choix délibéré des Etats d'instaurer une politique économique ultra libérale qui ne pouvait provoquer qu'un tel scénario catastrophe.

A l'heure actuelle nous confions la lutte contre la propagation de l'incendie aux pyromanes eux mêmes ... qu'attendons nous pour réagir!



« On roule sur les jantes ! » (Début 2010) (*)

« On ne roule plus sur les jantes ! Mais sur les essieux !!! » (Juin 2010) (*)

Chapitre 3, fin 2011 : « Aujourd'hui, on attaque l'os ! » (*)

En cinq ans la Direction des douanes du Havre a perdu plus de 70 agents !!!

Si notre Directeur peut se targuer d'avoir tenté de trouver la paix sociale, son passage de deux années au Havre, ne diffère pas du travail de sape de ses prédécesseurs. Les effectifs fondent comme neige au soleil, des missions sont abandonnées et nombre de ses projets ont soit avorté ou débouché sur des fiascos :

- Mise en place de la mission « contrôle des espaces confinés » à la BSEN : dossier en cours.
- Fusion entérinée de la BSEH/BSEV pour la création de la BSEP, avec au départ l'envie affirmée d'avoir une brigade « d'équipes-projets » de plus de soixante agents avec au final, une brigade à l'effectif confondu (EMC Stups/Explos, agents) de 33 agents. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.
- Création de la Cellule ICS sur les effectifs existants : - 12 agents.
- Perte d'emplois sur la DR entre 2010 et 2011 : 18 agents.
- La vérité, c'est que l'administration demande aux représentants des organisations syndicales d'aller siéger dans les instances paritaires (Comité Technique Paritaire Spécial-DR ou DI) pour accepter l'inacceptable, cautionner sous couvert de « dialogue social » les agissements nocifs de notre hiérarchie !
- De nombreux services aujourd'hui ne parviennent plus à assurer les missions faute de moyens humains et matériels. Les contraintes (plan de performance, objectifs, veilles, missions nouvelles, astreintes, etc) sont de plus en plus grandes avec des effectifs de moins en moins importants. La situation est devenue inacceptable et source de souffrance au travail. Les DR et DI doivent d'urgence renforcer les effectifs OP/CO et Surveillance pour exercer nos missions sereinement

Au Havre, la situation est la suivante : en 2006, nous étions 472 agents, et aujourd'hui nous ne sommes plus que 400 agents.

Est-ce la Douane de demain que nous voulons ? Quelle démagogie y a-t-il à critiquer une administration qui tourne le dos à ses missions ?

Notre syndicat exige du Directeur Inter-régional qu'il réclame au plus vite des contrôleurs Op/Co et Surv. Nous fixons cette demande raisonnable à 10 en Op/Co et 15 en Surv pour compenser cinq ans de gestion calamiteuse des effectifs.

***(propos de monsieur le Directeur régional des douanes du Havre)**



LES ELUS DU SNAD CGT AU NIVEAU CENTRAL

ELUS CGT AU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL (CTM)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Patricia TEJAS (DGFIP/Ile de France)	Julie HERVANT (INSEE/Ile de France)
Alexandre DERIGNY (DGFIP/ Nord-Pas de Calais)	Françoise RENAUD (SG-SIRCOM/Ile de France)
Olivier VADEBOUT (DGFIP/Ile de France)	Hélène GUERRA (DGFIP/Ile de France)
Anne AZOULAY-ROUSSEAU (DOUANES/Ile de France)	Pierre BARSACQ (DGFIP/Ile de France)
Evelyne OREME-WICHEGROD (DDPP/Pyrénées Atlantiques)	Christine LEVEILLE (DGFIP/Ile de France)

ELUS CGT AU COMITE TECHNIQUE DE RESEAU (CTR)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bertrand VUAROQUEAUX (DI Ile de France)	Jérôme CAMBERLIN (DI Lille)
Cédric LE CORRE (DI Ile de France)	Stéphane AVIT (DI Lyon)
Sébastien GEHAN (DI Rouen)	François BIAUSSAT (DI Montpellier)

ELUS CGT AU COMITE TECHNIQUE DE SERVICE CENTRAL DE RESEAU (CTSCR)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Michelle JUSSELME (DG/F2)	Sarah FIDELLE (DG/F2)

ELUS CGT CAPC CATEGORIE B

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CP	Michel LAURENT (DI Bordeaux)	Guillem RONNE (DI Montpellier)
C1	Erwan LE BRIS (DNRED)	Josiane SOULA (DI Bordeaux)
C2	Guillaume COURPIN (DI Montpellier)	Marjorie FALCONETTI (DI Méditerranée)

ELUS CGT CAPC CATEGORIE C

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ACP1	Jean-Louis HENRY (DI Nantes)	Dominique BRU (DI Bordeaux)
ACP2	Arnaud ETCHEGARAY (DR Guadeloupe)	Yann KERHERVE (DI Ile de France)
AC 1/2	Emilie ROY (DI Metz)	Gioacchino GARULLI (DI Lille)

ELUS CGT CCP BERKANI

TITULAIRE	SUPPLEANT
Evelyne TOULOUSE (Montpellier)	Marie-Thérèse SICILIANO (Midi Pyrénées)



APPEL DU 35^e CONGRES **DE L'UNION DES SYNDICATS CGT DU** **HAVRE** **A LA POPULATION HAVRAISE**

Le Havre, le 17 novembre 2011

Réagissons face aux politiques d'austérité ! Non à la soumission !!

Nous, militants des syndicats CGT du Havre, salariés du privé et du public, travailleurs précaires, privés d'emploi, retraités, sommes résolument déterminés à combattre les politiques d'austérité imposées par le gouvernement, le patronat et les marchés financiers.

La rigueur exigée par les gouvernements européens n'a qu'un but : laminer les salariés, les retraités et les privés d'emploi, les priver de leurs droits sociaux les plus élémentaires (emplois, salaires, sécurité sociale, allocations, retraites, etc) et de leurs services publics. Que le patronat et l'Etat payent leurs dettes en cessant les allègements de cotisations sociales (172 milliards) et les cadeaux fiscaux (12 milliards) !

Les dernières annonces du gouvernement Sarkozy nous accusant non seulement d'être responsables de la dette mais aussi d'être des voleurs ou des fraudeurs sont une véritable provocation quand, dans le même temps, un des plus gros groupes du CAC 40 annonce la suppression de milliers d'emplois industriels en 2012.

La riposte doit s'engager dès aujourd'hui, sans attendre les échéances électorales, pour peser sur la campagne. Dès maintenant, les candidats doivent connaître notre détermination à ne pas payer une crise qui n'est pas la nôtre. Réaffirmons nos revendications et notre dégoût du front national, ennemi des travailleurs.

Oui la CGT est porteuse de projets pour plus de justice sociale, pour plus de justice fiscale, pour l'industrie, pour l'emploi et les salaires, pour une protection sociale qui progresse et qui profite à tous.

Semons partout ce slogan : **ceci n'est pas une crise, c'est une escro-crise !**

Exigeons le refus de toute politique d'austérité envers la population, ce sont les banques et les entreprises qui doivent payer, le gouvernement nous doit des comptes ! Dans l'immédiat, il faut arrêter de payer et exiger un moratoire ! Reprenons la main comme lors du débat sur le traité de constitution européenne.

La CGT du Havre annonce d'ores et déjà qu'elle prendra toutes les initiatives pour construire la mobilisation la plus large, dans l'unité, contre l'austérité et donc pour l'annulation de la dette **illégitime**.

La CGT appelle la population Havraise à se rassembler et à débattre sur l'organisation rapide d'une journée nationale de grève et de manifestations.

**Nos droits, nos anciens ont lutté pour les gagner,
battons-nous pour les garder et en conquérir de nouveaux !!**

Propositions du SNAD-CGT

Formation

- Formation d'adaptation à un nouvel emploi suite à une mobilité géographique et/ou fonctionnelle.
- Maintenir un service de formation déconcentré.

- Le tableau des mutations doit rester un fondement pour les changements de résidence et doit être ouvert à tous les grades

- Respect des qualifications et refus des postes à profils

- Examen par la CAPL des mouvements internes à la résidence

Pour le principe de linéarité de carrière dans chaque catégorie avec avancement aux conditions statutaires.

Privilégier l'ancienneté dans un cadre national plutôt que local.

Liste d'aptitude :

Privilégier :

Régime de travail

- La réduction du temps de travail, le temps partiel, les départs à la retraite doivent s'accompagner de créations d'emploi

- Renégociation du Règlement Particulier "Mutation" actuel.

Dans ce cadre, Le SNAD CGT revendique :

- Les heures pénibles doivent être compensées en temps et leur taux revalorisé

La suppression du délai de séjour de 3 ans à la première affectation.

Le rétablissement du tableau bis

- Les indemnités de déplacement doivent couvrir intégralement les dépenses engagées

Une meilleure prise en compte de l'ancienneté des services dans le décompte des points.

- une liste nationale en lieu et place des listes interrégionales afin de lutter contre les disparités de pyramide des âges entre les directions

- l'ancienneté dans le corps d'origine

- l'accès à la catégorie supérieure par concours interne et professionnel

- la prise en compte de la spécificité surveillance par l'intégration des années bonifiées dans le calcul de l'ancienneté

Mutation

Pour une mobilité choisie et non imposée :

Déroulement de carrière

Tableau d'avancement :

Emploi public

Organiser la résistance collective contre ces choix régressifs en portant des revendications

qui ouvrent la voie à des améliorations concrètes pour les agents et le service public,

intervenir en tous lieux pour les exprimer et les défendre, assurer la défense efficace des

agents dans le cadre de garanties collectives élevées, telle est la ligne de conduite permanente de la CGT .

Propositions du SNAD-CGT

Notation

- Suppression des quotas budgétaires
- Pas de rubrique « objectif » quantitatif
- La manière de servir doit être appréciée quel que soit le poste occupé
- Droit pour l'agent de se faire assister lors de l'entretien d'évaluation par un représentant du personnel.
- Validation dans tous les régimes des périodes de formation (études supérieures et apprentissage), de recherche d'un premier emploi d'abord, d'un emploi stable ensuite, et cela à partir de 18 ans.
- Réforme du financement des retraites :
 - *intégration dans l'assiette des cotisations de tous les éléments de rémunération (primes)*
- Un système de répartition et l'exclusion de tout recours à la capitalisation, quelle qu'en soit la forme.
- Accès de tous, dès l'âge de 60 ans, à une retraite représentant 75 % du revenu d'activité, primes comprises
- Retour aux 37,5 annuités tous régimes confondus pour tous les salariés public et privé
- Droit de faire liquider sa pension avant l'âge de 60 ans (travaux pénibles)

Recrutement

- Recrutement sur des emplois statutaires, qualifiés et bien rémunérés
- Egalité d'accès par concours nationaux
- Examen en CAP des recrutements des contractuels (COTOREP, PACTE, Berkani)
- *extension de l'assiette des cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée*
- *taxation des revenus financiers des entreprises*
- Maintien et amélioration des bonifications pour enfants et de la cessation progressive d'activité (CPA)

Bonification

- 5 ans de bonification pour 15 années de services accomplis en surveillance ce qui correspond à 1 an tous les 3 ans au lieu de 1 an tous les 5 ans

Le SNAD-CGT exige aussi de donner un autre contenu au travail :

Redéfinir la place et le rôle de chacun, dont l'encadrement, compte tenu de l'évolution des missions, de leurs conditions d'exercice, de l'organisation et du fonctionnement des services.

Droit Syndical :

Retrait de l'instruction ministérielle portant atteinte au droit de grève de la surveillance

Reconnaissance du fait syndical et arrêt de la criminalisation de l'action syndicale

Action Sociale, Hygiène et Sécurité :

Des moyens humains et financiers adaptés aux besoins exprimés (restauration, logement, vacances, médecine de prévention, cahier hygiène et sécurité...)

Rémunération :

Refus de l'individualisation des rémunérations

Relever le minimum Fonction publique à 1600 € brut

Refonte de la grille indiciaire (nombre d'échelons, durée de séjour dans les échelons)

Retraite

Troubles musculo-squelettiques : Les futurs « bon chiffres » du gouvernement ?

Contrepartie de la réforme des retraites, la lutte contre les TMS se résume essentiellement à des campagnes d'information. Mais comment prouver que le gouvernement a obtenu des résultats ? Eh bien en publiant un décret modifiant la désignation des maladies !

Lors de la récente réforme des retraites, allongeant de deux l'âge légal, le gouvernement par la voix d'Eric Woerth avait expliqué avoir [pris en compte](#) la pénibilité, permettant à certains salariés de continuer à partir à 60 ans.

Quelles en sont les règles ?

Les assurés qui pourront [bénéficier](#) du dispositif de départ anticipé :

« (...) les personnes justifiant d'une incapacité permanente d'au moins 20 % au titre d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail ayant entraîné des lésions identiques à celles d'une maladie professionnelle »

les personnes justifiant d'une incapacité permanente comprise entre 10 et 20 % (au titre d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail comme précédemment) à condition de pouvoir justifier qu'elles ont été exposées, pendant une durée minimum qui est fixée à 17 ans à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels (...) »

Dans la mesure où, nous dit la FNATH : « (...) **les troubles musculo-squelettiques continuent d'exploser et constituent la première maladie professionnelle** (...) » Ce dispositif était assorti d'un volet prévention essentiellement représenté par des campagnes : « (...) pluri-annuelle de sensibilisation et de prévention (...) » dont [la dernière](#) a été lancée le 18 octobre.

Elle s'adresse : « (...) plus particulièrement aux employeurs et aux

cadres dirigeants. Ces actions de communication ont pour objectif de les inciter à se poser les bonnes questions et à mettre en place des actions de prévention (...) »

Un cautère sur une jambe de bois, direz-vous, puisque [d'après](#) le blog Polyarthrite- Rumatoïde : « (...) Les TMS représentent un problème majeur de santé au travail (...) Leur expression la plus fréquente affecte le poignet et la main (45 %), l'épaule (32 %), le coude (19 %) (...) » A noter que : « (...) **lombalgies et cervicalgies ne sont pas comptées dans les statistiques de T M S ...** »

Il faut donc compter sur le bon vouloir des employeurs pour : « (...) proposer à leurs salariés exposés à des facteurs de pénibilité un aménagement pour la fin de leur carrière (...) » ce qui, en termes de baisse de handicaps issus des TMS, est beaucoup trop long, pour le Président (pas encore pas candidat), qui aspire à garder le pouvoir, après les présidentielles de 2012 !

Alors, en ce cas, comment éviter le courroux des salariés électeurs grugés par le volet pénibilité de la réforme des retraites ?

Eh bien, [nous explique](#) Arnaud de Broca, Secrétaire général de la FNATH, en se livrant à une discrète manipulation, permettant de prouver que la politique du gouvernement a fait baisser le nombre de T M S !

Un décret publié au Journal Officiel opère : « une refonte du tableau de maladies professionnelles [n°57](#) (...) » Il apporte : « (...) des modifications notables : en premier lieu, **il modifie la désignation des maladies qui, pour certaines d'entre elles, devront être objectivées par un IRM. Cela va obliger les victimes à réaliser un tel examen et à consulter des médecins spécialistes en secteur 2 et pas toujours enclin à réaliser des certificats médicaux** (...) »

Mais, il y a beaucoup plus pernicieux !

« (...) c'est surtout l'établissement

d'une liste de travaux très restrictive, qui va entraîner une diminution des TMS reconnus : en effet, **il faut dorénavant pouvoir mesurer des angles d'abduction, mais aussi des durées moyennes minimales quotidiennes...** Pour entrer dans les conditions de ce nouveau tableau de maladie professionnelle, il faudra, par exemple, **avoir effectué des « travaux comportant des mouvements ou le maintien de l'épaule sans soutien en abduction avec un angle supérieur ou égal à 60° pendant au moins 3 h 30 par jour en cumulé »**

Ce qu'il faudra, bien entendu, prouver devant une : « une commission spécifique qui examinera le lien entre l'incapacité et l'exposition aux risques professionnels »

Il est clair que ce nouveau « parcours du combattant » devrait diminuer encore un peu plus le nombre de salariés éligibles à un départ anticipé à la retraite. Mais aussi plomber un peu plus la branche maladie que l'UMP à la demande du Medef propose de faire financer par l'impôt. Merci qui ?

Ce tour de passe passe devrait donc permettre au gouvernement, comme l'écrit Arnaud de Broca de : « (...) se targuer d'avoir limité l'explosion des TMS et se gargariser de l'efficacité des campagnes de prévention ou des actions menées par les entreprises (...) »

Xavier Bertrand répondrait que : « Pour le moment ne sont concernés par ce décret que les TMS de l'épaule (...) » Mais indique Arnaud de Broca : « (...) le Gouvernement ne va pas s'arrêter en si bon chemin. **La suite est déjà en préparation avec la refonte des conditions concernant le coude** (...) »

Après tout, les éclopés du travail actuel et à venir, n'ont qu'à serrer les dents et se réjouir, en pensant qu'ils contribuent ainsi, au maintien (provisoire ?) de la note AAA de la France, [indispensable](#) selon Nicolas Sarkozy pour sa réélection en 2012 !

Le modèle allemand :

Les investisseurs font-ils d'avantage confiance à l'Allemagne qu'à la France ? Non. La France est largement devant l'Allemagne pour les investissements directs étrangers : plus d'un milliard de dollars en France contre 674 millions en Allemagne, selon les statistiques publiées par la CNUCED. Les Allemands sont-ils meilleurs que nous en matière de dette ? Non. En 2010, l'Allemagne avait une dette de 83,2 % du PIB contre 81,7 % pour la France selon Eurostat. L'Allemagne est donc tout autant que la France en dehors de la limite des 60 % du PIB exigée par le Pacte de stabilité. La croissance allemande est-elle meilleure que chez nous ? Non plus. Sur la dernière décennie elle a été inférieure à celle de la zone euro et moindre qu'en France. D'ailleurs, le "modèle allemand" n'a pas protégé ce pays de la crise : avec une chute de 4,9 %, du PIB il a subi en 2009 une récession deux fois plus importante qu'en France. L'embellie en 2010 est donc un rattrapage. Au final, par rapport à 2008, l'Allemagne marque encore un retard de croissance plus grand qu'en France.

Le Taux de chômage en Allemagne est-il vraiment plus faible que chez nous ? Non. Officiellement de 6 % contre 9,9 % en France, il a été visuellement dégonflé grâce à la réforme social-démocrate. Elle a rayé des comptes 1,5 millions de sans emploi. Cela correspond exactement à la baisse du chômage affichée depuis 2002. En septembre dernier, le journal Die Welt a aussi révélé que 200 000 chômeurs âgés avaient été radiés. Le ministère allemand du travail a reconnu que 57 % seniors chômeurs n'étaient plus comptés. Autre artifice : la généralisation du chômage partiel, invisible dans les statisti-

ques. Ainsi en 2010 selon Eurostat, il concernait 26,2 % des salariés allemands contre 17,8 % des salariés français.

La croissance allemande basée sur les exportations est-elle un modèle généralisable ? Non. 65 % des exportations allemandes sont destinées à la demande des autres pays européens. S'ils imitaient le « modèle allemand » en contractant leurs achats l'export *made in germany* s'écroulerait. De plus, ces exportations ne révèlent pas une plus grande performance technique. Selon Eurostat, 16 % de celles-ci concernent des produits de haute technologie. La France c'est 26 % des exportations. L'OCDE note aussi que les Français travaillent 154 heures de plus par an que les Allemands. Et la productivité des travailleurs français est la plus élevée d'Europe. Elle a progressé sur la dernière décennie deux fois plus vite qu'en Allemagne.

Peut-on importer le modèle allemand ? Non. La démographie Allemande est trop différente de la France. Le taux de fécondité allemand est moitié moindre qu'en France. Depuis trente ans, il y a donc davantage de décès que de naissances outre Rhin. Le pays est donc poussé à privilégier une économie de rente. La France a un besoin vital d'activité. D'ici 2060, la population allemande devrait passer de 82 millions à 65 millions d'habitants. Celle de la France devrait passer dès 2050 à 73 millions d'habitants.

On ne peut donc pas transposer le "modèle allemand" en France. D'ailleurs est-ce souhaitable ? Les Français veulent-ils vraiment aller plus loin dans la contraction des salaires et la

précarité de l'emploi ? Car c'est là l'unique secret qui distingue l'Allemagne des autres pays depuis 10 ans. Ce bilan d'une décennie d'application des lois social-démocrates sur l'emploi est un désastre social. 20 % des salariés sont des travailleurs pauvres. 5 millions de travailleurs doivent se contenter de mini-jobs à 400 euros par mois, sans protection sociale. Faute de SMIC, 2 millions de salariés gagnent moins de 6 euros par heure, alors qu'aucun salarié ne peut gagner moins de 7,06 euros nets de l'heure en France. En 10 ans l'intérim a augmenté de 130 % et les CDD de 22 %. Résultat de cette politique de compression salariale : selon l'OCDE c'est une baisse record de la part du travail dans le PIB allemand : de 76 % à 67 % en sept ans. Neuf points de PIB pris aux travailleurs. Et un taux de pauvreté de 20 % plus élevé en Allemagne qu'en France.

et Filoche d'enfoncer le clou : " Les salariés allemands ont 29,1 jours fériés. Alors ? on s'aligne ! – Les salariés allemands travaillent 1 432 heures par an. Alors, on s'aligne ! – Le salaire moyen allemand est de 39 440 euros. Alors, on s'aligne ! Et inversement la durée légale en France est de 35 h, les Allemands s'alignent ! Et on construit un Smic européen le plus vite possible."

ÊTRE SYNDIQUÉ-E À LA CGT OUVRE DES DROITS :

Droit de participer et de décider

La CGT fait le choix de la démocratie. Elle décide de ses orientations avec les syndiqué-e-s. Ses adhérents sont regroupés dans des syndicats qui sont les organisations de bases de la CGT. Être citoyen dans le syndicat est au cœur de la vie syndicale : donner son opinion, débattre et participer à la prise de décision, s'impliquer dans la vie syndicale, y exercer des responsabilités si on le souhaite ;

Droit de se former

La formation syndicale est un droit pour tous les salariés et les privés d'emploi, qu'ils soient syndiqués ou non, sous réserve que la formation soit dispensée par une organisation syndicale représentative.

Chaque salarié a le droit de s'absenter 12 jours par an en formation syndicale. Toutefois le total des jours d'absence annuel dans une entreprise est limité (par exemple : 36 jours pour 50 salariés et 60 jours pour 100 salariés). La CGT revendique l'augmentation de ces droits.

Les modalités sont similaires dans les secteurs public et privé, même si elles se réfèrent à des bases législatives différentes (Code du travail pour le secteur privé, statuts pour les fonctionnaires ou les entreprises publiques).

La différence porte sur la couverture salariale de l'absence : il n'y a pas de perte de salaire dans le secteur public. Pour le privé, sauf en cas d'accord d'entreprise, la compensation est souvent très faible. La CGT revendique la prise en charge intégrale des salaires pour tous. La CGT ambitionne la participation de tous les syndiqués à la formation syndicale dès leur adhésion.

La CGT propose plusieurs types et niveaux de formation, de caractère général ou spécifique, ouverts à tous les syndiqués, qu'ils aient ou non des responsabilités syndicales.

Ces formations sont organisées, selon les cas, à différents niveaux : l'entreprise, local régional, national...

Pour en savoir plus : [Formation Syndicale](#)

Droit à l'information

La CGT dispose d'une presse confédérale dont l'objectif est d'être utile à la réflexion de chacun-e pour se forger son opinion, participer à l'échange collectif pour décider ensemble.

Ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts de tous, construire les luttes qui unissent au plan local et national, européen et mondial.

- **Ensemble**, mensuel adressé à l'ensemble des adhérents de la CGT.
- **La Nouvelle Vie ouvrière**, hebdomadaire d'actualités, pour tous les syndiqué-e-s.
 - **Options**, mensuel pour les ingénieurs, cadres, techniciens.
 - **Vie Nouvelle**, 6 numéros par an pour les retraités.

POURQUOI UNE COTISATION SYNDICALE ?

La cotisation syndicale versée régulièrement par le syndiqué matérialise son appartenance à la CGT et constitue un élément vital au financement de l'activité de toute la CGT, du syndicat qui mène l'action à l'entreprise jusqu'à la Confédération. Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des pouvoirs publics.

De combien ?

La cotisation fixée statutairement à 1 % du salaire net est un principe d'égalité. Chaque adhérent cotise proportionnellement à ses revenus. Pour une gestion pratique et régulière, la CGT, ses organisations pratiquent et encouragent le prélèvement automatique des cotisations syndicales.

EN SAVOIR PLUS SUR LA CGT